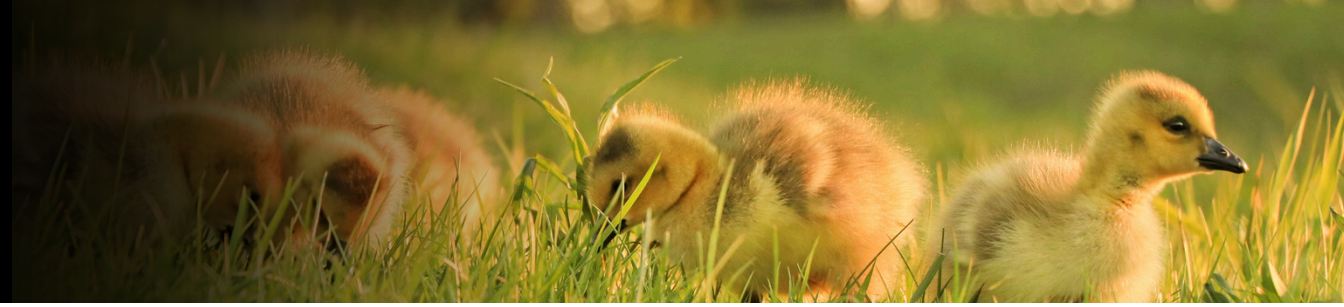


Concours de photos ornithologiques



Soumettez vos plus belles photos pour le concours de photos ornithologiques. Près de 3 000\$ en prix, dont un séjour tout compris dans les chalets du Bioparc, attribués selon quatre catégories : le grand prix, le coup de cœur du jury, le vote du public, et le prix Club des ornithologues de la Gaspésie.

Règlements du concours

Le concours s'adresse à tout résident du Québec et des provinces maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard). Le Bioparc de la Gaspésie, ses employés, ses représentants ou un membre du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.

Chaque participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur de la ou des photographies présentées. Chaque participant atteste avoir obtenu le consentement des personnes apparaissant sur les photos et dégage le Bioparc de la Gaspésie de toute poursuite qui pourrait être intentée à la suite de la publication des photos soumises au concours.

Les photographies doivent représenter des oiseaux du Québec et de l'Est du Canada et avoir été prises dans les provinces suivantes : Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard.

Les photos inscrites au concours doivent nous parvenir par courriel à l'adresse sbentz@bioparc.ca. Pour participer, il faut remplir le formulaire électronique disponible au bioparc.ca.

Les photographies doivent être sur support numérique uniquement, en format JPG ou PNG. Les images doivent être en format paysage et avoir un ratio 3:2. Les fichiers soumis ne doivent pas dépasser 10 Mo chacun. Aucune marque, signature ou autre inscription ne doit apparaître sur les photos. Les photos ne respectant pas ces critères seront éliminées sur réception.

Chaque participant au concours peut soumettre un maximum de 2 photos.

En s'inscrivant au concours, le participant concède au Bioparc de la Gaspésie une licence gratuite, non exclusive, lui permettant de reproduire, de publier et d'exposer chacune des photographies soumises au concours. Le participant demeure le titulaire des droits d'auteur.

Période de soumission des photographies : du 15 mars au 11 avril 2025 à minuit.

Le jury, composé de 3 personnes, choisira dix (10) photos finalistes selon les critères de sélection et détermineront le grand gagnant et le coup de cœur du jury.

Un jury composé de 3 membres du Club des ornithologues de la Gaspésie choisira la photo gagnante du prix du même nom. Les photos prises en Gaspésie seront favorisées pour ce prix.

Le vote du public se fait sur la page Facebook du Bioparc du 2 au 4 mai 2025.

Détails des prix

Le grand prix

Un séjour de deux nuitées dans les chalets du Bioparc, les entrées pour le Bioparc, un abonnement d'un an au Magazine Québec Oiseaux, une paire de laissez-passer pour le Musée acadien du Québec, des chèques cadeau pour Le Marin d'eau douce, la librairie Liber, l'atelier-boutique Zunik, la microbrasserie La Belle Aventure, la Pétrie, la microbrasserie Le Naufrageur, un lot de bouteilles de la distillerie des Marigots, une carte de membre des Jardins de Métis valide pour 2 ans et un déjeuner pour 2 personnes au Café Acadien . Valeur de 1392 \$.

Coup de cœur du jury

Un forfait comprenant l'activité Dormir avec les loups et la visite du Bioparc pour deux personnes, une nuitée en prêt à camper au Géoparc et un accès à la plateforme vitrée, un abonnement d'un an au Magazine Québec Oiseaux, une paire de laissez-passer pour le Musée acadien du Québec et des chèques cadeau pour la librairie Liber, l'atelier-boutique Zunik, la Pétrie, la microbrasserie Le Naufrageur. Valeur de 836 \$.

Vote du public

Deux entrées pour le Bioparc, une nuitée au Parc régional du Mont Saint-Joseph, un abonnement d'un an au magazine Québec Oiseaux, une paire de laissez-passer pour le Musée acadien du Québec et des chèques cadeau pour l'atelier-boutique Zunik, la Pétrie et la microbrasserie Le Naufrageur. Valeur de 402 \$.

Prix Club des ornithologues de la Gaspésie

Un montant de 100\$, une copie de la Liste commentée des oiseaux de la Gaspésie, un abonnement d'un an au magazine Québec Oiseaux et une paire de laissez-passer pour le Musée acadien à Bonaventure. Valeur de 225 \$.

Concours de photos ornithologiques



Les gagnants des prix seront dévoilés lors de la journée ornithologique, le 10 mai 2025, à 14h30.

Conditions : les prix doivent être utilisés durant la saison 2025 ou 2026 selon des dates proposées et/ou calendrier de disponibilités. Les séjours en chalets ne peuvent être pris durant la haute saison. Les gagnants doivent vérifier les conditions auprès du personnel du Bioparc.

Le prix ne peut être transféré et il est non monnayable, ni remboursable, en tout ou en partie.

Le Bioparc de la Gaspésie se réserve le droit de proposer un produit comparable advenant le cas d'une non-disponibilité, d'une catastrophe naturelle ou de toute autre situation hors de son contrôle. Le gagnant devra accepter toute solution de remplacement qui pourrait lui être proposée le cas échéant.

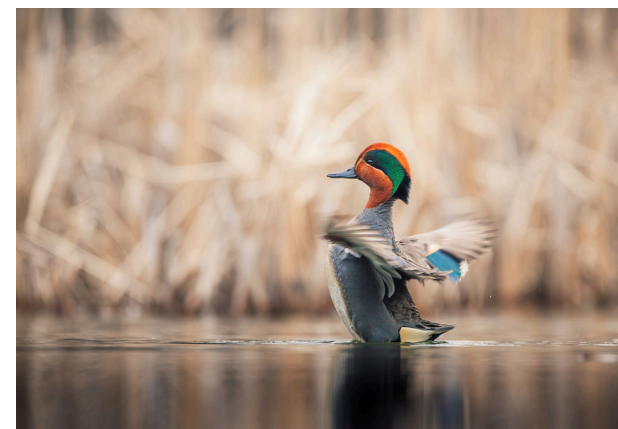
Toute personne gagnante, ou non, consent, par sa participation au concours, à ce que son nom soit utilisé à des fins publicitaires sans frais.

Un différend quant à l'organisation ou la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Toute personne peut obtenir copie des règlements de ce concours en adressant une demande à cet effet aux coordonnées suivantes :

Concours de photos ornithologiques
Bioparc de la Gaspésie
123, rue des Vieux-Ponts, Bonaventure, Qc G0C 1E0
Téléphone : 418 534-1997 #102
sbentz@bioparc.ca

Merci à nos commanditaires:



Grand prix 2024
Ailes et couleurs de Alexandre Lafontaine
Coup de cœur du jury 2024
L'envolée de Thierry Gariépy
Choix du public 2023
Plectrophanes des neiges de Bruno Laplante
Prix COG 2024
Durbec des sapins de Line Tapp